



Conseil municipal

28 septembre 2020 à 20 heures 00.

Etaient présents 13 conseillers : Mesdames Katia DERCOURT, Céline DERIEUX, Delphine DESORT, Fabienne HUBERT, Marie-Cécile MACHON, Marie-Hélène MAROSTICA et Julie SAVARY et Messieurs Sébastien BUSSY, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Sylvain JOMBART, Eric LEGRAND et Florian LEGRAND.

Absents excusés : Madame Julie Savary et Monsieur Florian LEGRAND ayant donné procuration à Mme Marie Hélène MAROSTICA

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 15 juillet 2020.
Mme Céline Derieux est désignée secrétaire de séance.

• **Candia enquête d'utilité publique**

La société CANDIA a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation de ses activités et d'augmenter ses capacités de traitement de lait et de crème sur le site de la commune.

Cette demande a été soumise à enquête publique en mairie pendant trente-deux jours consécutifs, soit du 17 août au 17 septembre 2020. Le public a pu prendre connaissance du dossier contenant l'étude d'impact, l'étude de dangers et une note de présentation non technique. Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier était accessible sur les sites internet de la préfecture et de la commune.

Lors des permanences, huit familles ont pu s'entretenir avec madame la commissaire enquêtrice. Des mentions ont été consignées dans le registre. Globalement, les avis portent sur trois points : les nuisances sonores et olfactives actuelles. L'inquiétude d'un cumul des nuisances actuelles et futures dues à l'augmentation de la production. L'apparition de nouvelles nuisances porte notamment sur la réduction de l'accès à l'eau potable pendant la période de sécheresse aux vues des besoins de l'entreprise.

Après délibération

Le Conseil municipal reconnaît des échanges constructifs depuis plusieurs années avec les dirigeants de la société CANDIA et à conscience d'avoir sur son territoire une entreprise fleuron du pôle d'industries agroalimentaires de la communauté d'agglomération de Cambrai qui développe son activité en employant plus de 300 salariés.

Le Conseil municipal souhaite mettre en avant le cadre réglementaire de l'étude d'impact en transposant les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), du plan d'aménagement et développement durable (PADD), du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans le cadre de l'étude.

Le SRADDET intègre de façon transversale l'amélioration du cadre de vie avec la préservation de la ressource en eau et la mise en valeur de la nature en ville.

Le SCoT intègre de façon transversale dans l'ensemble des 5 axes suivant une vision durable de son développement intégrant à la fois la dimension économique, sociale et environnementale : Maintenir et renforcer les grands équilibres, préserver l'avenir et améliorer le cadre de vie, réunir les conditions d'un nouvel art d'habiter ensemble, mettre en place les conditions d'un développement économique facteur d'emplois et adapter les modes de transport aux nouvelles réalités des déplacements.

Le SAGE de l'Escaut se développe autour de 3 enjeux dont le second est de développer et reconquérir la qualité de l'eau afin de protéger la ressource, de lutter contre les pollutions et de concilier les usages et sensibiliser la population

Suite à la description des mesures compensatoires qui seront prises par la société CANDIA dont les actions sont destinées à limiter ou à supprimer les impacts et les effets et à l'analyse des mesures envisagées pour

supprimer, limiter et compenser les inconvénients de l'installation de l'activité, le conseil municipal propose de :

Impacts sonores :

Des études sur l'évaluation des niveaux sonores en limite de propriété ont été réalisées entre 2014 et 2016. Un schéma directeur de travaux pour atteindre une mise en conformité a été projeté, des travaux ont été réalisés avec un diagnostic établi en 2017 par un expert qui précise des non-conformités. Des recommandations ont été proposées pour le traitement des sources sonores identifiées. Un programme de travaux a été établi en 2018.

Par manque d'informations dans le dossier, il est demandé à l'entreprise de se prononcer sur l'avancée des travaux et, le cas échéant, de fournir le résultat de mesures sonores démontrant la conformité des niveaux sonores actuels.

Le Conseil municipal demande à l'entreprise de respecter la réglementation relative aux émissions sonores des installations classées pour la protection de l'environnement.

Dans le cas d'une impossibilité de réaliser des travaux sur le site de l'entreprise pour respecter la réglementation, il doit être envisager la possibilité de proposer des mesures compensatoires aux riverains pour atteindre les objectifs du respect de la réglementation.

Impacts olfactifs :

Le dossier ne fait pas mention d'impacts olfactifs. Des mauvaises odeurs sont identifiées et reconnues dans le cadre du fonctionnement de l'entreprise. Des travaux ont été réalisés. Ces nuisances ont diminué mais demeurent de temps à autre, variable selon de la force et le sens du vent, le taux d'humidité et de la pression atmosphérique.

Une inquiétude demeure sur la persistance de ces nuisances et de leur possible développement dans le cadre de l'accroissement de l'activité.

Le Conseil municipal se dit préoccupé par l'image donnée puisqu'il arrive dans la vie courante d'associer l'entreprise et le village à de mauvaises odeurs pour localiser. Mais également sur le fait que cette nuisance n'est pas prise en compte dans l'étude d'impacts alors que ces odeurs persistent causant des gênes importantes aux riverains proches.

Cette nuisance doit être incluse dans l'étude d'impact.

Impacts sur l'eau :

L'étude démontre que l'accroissement de l'activité sera corrélé à une augmentation des besoins en eau estimée à 370 000 m³/an repartis sur plusieurs points d'alimentation alors que la consommation pour les besoins sanitaires est estimée à 43 m³/Jour.

Le Conseil municipal s'interroge sur l'impact des nappes souterraines et sur les conséquences quant aux besoins en eau des habitants dans le cadre des périodes de sécheresse notamment suite aux différents arrêtés préfectoraux ces deux dernières années et souhaite être assuré que les besoins en eau de la population ne seront pas contraints et soumis aux besoins liés à l'activité de l'entreprise.

Le Conseil municipal souhaite également que l'entreprise étudie la possibilité de recycler les eaux de pluie, notamment pour l'alimentation des besoins sanitaires.

Impacts sur le trafic :

Le site générera avec ce projet un passage sur les axes routiers avec un accès au site d'environ 450 véhicules (automobiles et poids lourd) par jour en moyenne soit 1000 véhicules dans les deux sens.

Les camions accèdent au site à partir de la route D2643.

Le trafic est dû aux mouvements liés aux livraisons, aux expéditions : mouvements liés aux approvisionnements en lait et crème (véhicules citernes avec ou sans remorque), livraisons autres matières premières, produits chimiques, bois et emballages, aux expéditions produits finis et déchets et à la présence du personnel.

Les riverains proches ont précisé que des nuisances sonores sont constatées suite à des mouvements de véhicules légers sur les parkings côté rue Albert Mathieu entre 22h00 et 06H00 et à la livraison par poids lourds à proximité des deux grands cylindres rue Albert Mathieu.

Le Conseil municipal demande à l'entreprise de privilégier le stationnement des véhicules entre 22h00 et 06H00 sur les parkings situés côté RD 2643 et la livraison par poids lourds côté rue Albert Mathieu entre 08H00 et 19H00. De plus, compte tenu de l'importance du trafic quotidien, il est souhaité que le millier de véhicules empreinte un sens de circulation en direction du contournement.

Impacts sur la faune, la flore et le paysage :

L'étude fait mention qu'afin de limiter ses effets sur les milieux naturels, le site actuel dispose de luminaires appropriés et de modes d'éclairage adaptés. L'impact du site par dérangement sur la faune locale s'en trouve ainsi réduit.

L'étude fait également mention qu'il est essentiel de préciser que l'aménagement du site permet la mise en place d'espaces verts plantés et de milieux différents qui sont autant de lieux propices au développement de la biodiversité environnante.

Les principales modifications du projet sont l'installation de nouvelles lignes à l'intérieur des bâtiments existants. Seule la démolition des habitations nouvellement acquises seront visibles depuis l'extérieur du site.

La commune s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable, avec notamment, la planification des horaires de fonctionnement et du flux lumineux adaptés aux besoins. Des travaux sont projetés par la commune, à partir du 4^{ème} trimestre 2020, en accotement de la RD 2643 avec la création d'espaces verts qui permettront l'embellissement et la mise en valeur de l'entreprise depuis la voie publique.

Le Conseil municipal prend note de l'engagement de l'entreprise dans des actions de développement durable et soumet de s'inspirer des actions communales concernant l'éclairage avec une planification d'horaires de fonctionnement et une réduction du flux lumineux adaptés aux besoins.

Le Conseil municipal propose à l'entreprise de renforcer la plantation d'arbres en lieu et place des maisons démolies. Cette action assurera 4 objectifs : Tenir l'engagement de l'entreprise dans le cadre de la création d'espaces verts (voir ci-dessus), mettre en valeur l'action du développement de la biodiversité de l'entreprise, limiter l'impact visuel des installations techniques et participer à l'amélioration du cadre de vie communal.

• Questions diverses

• SIVU Murs Mitoyens demande d'adhésion de la commune de Beauvois en Cambrésis

La commune de Beauvois en Cambrésis demande d'adhérer au SIVU Murs Mitoyens.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion au SIVU Murs Mitoyens.

• Caisse d'Allocation Familiale (CAF) : Contrat Enfance Jeunesse renouvellement

Le contrat concernant l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire est arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Dans le cadre de la régularisation de l'avenant 2020-2022 (dû aux conditions sanitaires covid-19), la CAF de Cambrai demande de délibérer afin de pouvoir reverser notre aide auprès d'un regroupement de communes du Cambrésis, notamment par l'association Animation Jeunesse Rural. Celle-ci reversera cette somme à notre commune.

Après délibération et à la majorité, le Conseil municipal accepte cette intégration et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

1 voix contre (Florian LEGRAND) et 13 voix pour

- **SIDEN-SIAN adhésion de communes**

Bertry Busigny, Clary, Saint-Benin, Honnechy Maurois, demandent d'adhérer au syndicat SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence eau potable.

Boussières en Cambrésis, Busigny, Clary et Saint-Benin demandent d'adhérer au syndicat SIDEN-SIAN avec transfert des compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines.

Deheries et Honnechy demandent d'adhérer au syndicat SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence assainissement collectif gestion des eaux pluviales urbaines.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable aux demandes d'adhésion au SIDEN-SIAN.

- **Plan « 1 million d'arbres en Haut de France »**

M. le Maire informe l'assemblée que la Région lance un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » pour lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité, limiter les îlots de chaleur en situation urbaine, améliorer le cadre de vie.

M. le Maire propose qu'une étude soit menée sur un aménagement d'arbres le long de chemin du cimetière des anglais.

Après délibération et à la majorité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à :

- Lancer une étude d'aménagement
- De solliciter la subvention de la Région dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France ».
- De signer tous les documents nécessaires

2 abstentions (Mme Delphine DESORT et Mr Sébastien BUSSY) et 12 voix pour.

- **Remboursement des frais de Mme Machon Marie-Cécile**

M. le maire informe l'assemblée que Mme Marie-Cécile Machon a effectué des achats pour l'animation atelier « Cabane du hérisson », le montant des dépenses s'élève à 32.23€.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de rembourser Mme Marie-Cécile Machon.

- **La cabane du hérisson**

En vue des mauvaises conditions climatiques de ce dimanche, l'atelier « cabane du hérisson » a été reporté au 11 octobre 2020.

La séance est levée à 22 heures 26



La secrétaire de séance
Mme Céline Derieux

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Derieux", is written over the printed name of the secretary.